



Audit sur l'accessibilité du stationnement des hôpitaux pour les aînés

Hôpital d'Ottawa – Campus Civic et Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa

LE CONSEIL SUR LE VIEILLISSEMENT D'OTTAWA

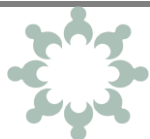
Le Conseil sur le vieillissement d'Ottawa (CSV) est un porte-parole communautaire principal des personnes âgées d'Ottawa, et ce, dans les deux langues officielles. Il a pour objectif de faire d'Ottawa une ville-amie des aînés en identifiant et en trouvant des pistes de solution aux problèmes qui touchent la vie quotidienne des personnes âgées.

Le Comité du transport du CSV a pour objectif d'améliorer les choix offerts aux personnes âgées ou handicapées en matière de transport dans les secteurs urbains, suburbains et ruraux d'Ottawa et de sensibiliser la collectivité aux difficultés auxquelles les personnes âgées ou handicapées sont confrontées et aux possibilités qui s'offrent à elles en matière de transport dans tous les secteurs d'Ottawa.

AUDIT SUR LE STATIONNEMENT OFFERT PAR L'HÔPITAL D'OTTAWA

Les transports publics et les soins de santé accessibles constituent deux piliers d'une collectivité amie des aînés. Le stationnement à l'hôpital se situe à la conjonction de ces deux besoins. L'une des difficultés que les aînés sont souvent appelés à surmonter est l'inaccessibilité et le coût prohibitif du stationnement à l'hôpital.

Le Comité du transport a mis au point un outil d'évaluation fondé sur trois documents : *Getting Around Your Neighbourhood: The Age Friendly Checklist*; *Code Plus: Physical Design Components for an Elder Friendly Hospital* (seconde édition) et *An Age-Friendly Walkability Report: Safe Streets for Seniors and Other Valuable People in Ottawa*. Cet outil est inclus dans l'annexe 1.



Un audit de terrains de stationnement de l'Hôpital d'Ottawa (campus Civic et Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa) a été réalisé le 16 mai 2017 par des bénévoles présentant des degrés de mobilité différents. (Comme les distances à parcourir étaient trop grandes pour l'une des membres du Comité qui devait se déplacer à l'aide d'une canne, celle-ci a utilisé le fauteuil roulant fourni par l'hôpital.) Le présent rapport couvre les quatre terrains de stationnement suivants :

- **P1 (à étages)** : au nord de l'entrée principale, au sud de la rue Ruskin
- **P2 (en surface)** : au nord de l'Institut de cardiologie, au nord de la rue Ruskin
- **P4 (en surface)** : à côté de l'Urgence, près de l'avenue Carling
- **P7 (en surface)** : en face du Service des admissions, près de l'avenue Carling

Une carte du Campus Civic montrant les terrains de stationnement est incluse à l'annexe 2.

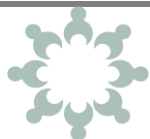
Le Comité tient à remercier Luc Gravelle, superviseur, Sécurité et stationnement, à l'Hôpital d'Ottawa, de son aide à la réalisation de l'audit.

Les recommandations du Comité sont énumérées ci-dessous et suivies des constatations de l'audit et de photos connexes.

RECOMMANDATIONS

Le Comité et le Conseil recommandent à l'Hôpital d'Ottawa de prendre les mesures suivantes :

1. Modifier l'emplacement des arrêts d'autobus situés sur la propriété de l'Hôpital d'Ottawa à l'avant du bâtiment (P4) afin que les autobus n'obstruent pas la vue que les piétons ont du trottoir.
2. Vérifier la pente de toutes les rampes d'accès et la régularité de leur surface pour assurer une transition harmonieuse. Nombre de rampes sont en piètre état.
3. S'assurer qu'un sentier sécuritaire est clairement indiqué depuis chaque terrain de stationnement jusqu'à l'entrée la plus proche. De nombreux sentiers sont mal indiqués.
4. Prendre contact avec la Ville d'Ottawa pour coordonner l'aménagement d'une rampe d'accès à l'arrêt d'autobus de Para Transpo sur la rue Melrose, de sorte que les usagers du transport adapté se déplaçant en fauteuil roulant n'aient pas à se rendre sur l'avenue Carling pour accéder à un trottoir.
5. Aménager un sentier sécuritaire depuis le terrain P2 jusqu'à l'Institut de cardiologie. Cela doit être fait dans les plus brefs délais, puisqu'à l'heure actuelle, il n'y a aucun sentier accessible et sécuritaire qui soit indiqué.
6. Déplacer les places de stationnement accessibles du terrain P1. Les places au niveau du sol sont situées sur un plan dangereusement incliné, et le sentier qui les relie à la sortie du terrain de stationnement est traversé par les voitures qui ressortent de ce dernier. Si l'on a indiqué le sentier



avec de la peinture, les rampes d'accès sont raboteuses. Sur les autres étages de ce stationnement à étages multiples, on pourrait rapprocher les places accessibles des portes, mais pour ce faire, il faudrait s'assurer que les portes de l'ascenseur peuvent accommoder les fauteuils roulants et améliorer la signalisation.

7. Augmenter le nombre de places de stationnement accessibles. L'Hôpital d'Ottawa étant un organisme de soins de santé, il faut s'attendre à ce qu'il accueille une importante proportion de visiteurs à mobilité réduite.
8. Revoir l'emplacement des boutons de commande permettant d'ouvrir les portes à l'entrée du terrain P4. Une personne à mobilité réduite aurait de la difficulté à atteindre le bouton, puis à franchir la porte – qui s'ouvre du côté opposé – avant qu'elle se referme.
9. Améliorer la visibilité et la disponibilité des laissez-passer de stationnement de longue durée, offerts à prix réduit. Ces laissez-passer ne sont pas bien annoncés et il n'est possible de les acheter qu'au Bureau de la sécurité, qui est difficile à trouver. Ils devraient être annoncés aux bornes de péage, et l'Hôpital d'Ottawa devrait envisager de les rendre disponibles aux bureaux d'information.
10. La distance entre le terrain de stationnement et les entrées pose une difficulté pour l'automobiliste qui vient déposer un patient, en particulier si ce dernier accuse une déficience cognitive et qu'il ne peut être laissé seul. L'Hôpital d'Ottawa devrait étudier la possibilité d'aménager un débarcadère non loin du bureau d'information. Le bénévole en poste pourrait alors communiquer avec les porteurs, à l'intérieur, afin que l'on amène le patient à l'endroit approprié. Il faudrait aussi intégrer à ce débarcadère des places de stationnement désignées.

Pour en savoir plus sur les constatations tirées de l'audit, consulter les pages qui suivent.

